



# Terssac Infos

## Spécial déconfinement

Mai 2020

Madame, Monsieur,  
Suite à l'intervention du premier ministre à l'assemblée nationale mardi 28 avril concernant la préparation de cette date de déconfinement prévue le 11 mai, la commune de Terssac prépare la réouverture de son école et de la crèche en étroite relation avec les équipes éducatives.

Une organisation respectant le protocole sanitaire défini par le ministère sera mise en place : groupes inférieurs à 15, port de masques pour tous les adultes, distanciation des élèves, mesures barrières respectées. Nous avons équipé tous les points d'eau de savon et nous fournirons du gel hydroalcoolique à tous les groupes. Toutes les classes seront désinfectées avant ouverture et régulièrement nettoyées.

Le premier ministre a d'abord rappelé dans un premier temps que ce « déconfinement » reste lié à trois ensembles de critères avec une date décisive le 7 mai, mais précisé que l'accueil des enfants se fera sur la base du volontariat des familles dans le respect de conditions sanitaires strictes.

Afin de préparer au mieux le retour des élèves le 12 mai à l'école de Terssac, un message sera adressé à toutes les familles concernées pour leur demander de préciser leurs intentions.

La première semaine la cantine restera fermée et chaque enfant pourra si vous le souhaitez manger, dans sa classe, un repas froid que vous lui fournirez sous la surveillance du personnel communal. L'accueil CLAE du matin ne sera pas possible et celui du soir sera éventuellement ouvert en fonction des besoins.

Je comprends tout à fait vos inquiétudes. Nous allons nous adapter pour faciliter votre quotidien tout en respectant vos choix, les protocoles sanitaires et les décisions prises par le ministère de l'éducation nationale.

Merci de nous informer le plus rapidement possible de votre choix afin de faciliter la mise en place d'une organisation cohérente pour cette première semaine en fonction des personnels présents.

Nous restons à votre disposition par téléphone ou par mail pour vous tenir au courant en cas de changement et répondre à vos questions.

Concernant les masques grands publics, nous pouvons équiper gratuitement nos aînés et dépanner tous les Terssacoises et Terssacois qui en feront la demande.

Encore une fois merci de respecter strictement les règles de confinement afin que la vie puisse reprendre progressivement dans notre village. Mais attention il va falloir apprendre à vivre avec le COVID-19 et apprendre à nous protéger !

Nous devons réussir cette première phase et pouvoir constater au 2 juin le recul de cette pandémie qui nous prive de beaucoup de nos libertés afin d'envisager un été plus agréable.

Je vous souhaite de rester en bonne santé et vous invite à respecter les consignes de sécurité jusqu'au 11 mai !

Yves CHAPRON – Maire de Terssac

Le 7 mai, si évolution favorable de l'épidémie → début du **déconfinement**.  
Réévaluation fin mai. De **nouvelles mesures** entreront en vigueur le 2 juin.

	À partir du 11 mai 2020	Les conditions / Les conséquences
Crèches	Réouverture.	10 enfants maximum par groupe. Enfants des personnels soignants prioritaires.
Ecoles maternelles et primaires, collèges.	Réouverture partielle et progressive et sur la base du volontariat des parents.	15 élèves par classe maximum. ■ 11 mai : réouverture des écoles. ■ 18 mai : 6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> . Masques obligatoires dans les collèges.
Lycées	Pas de réouverture pour l'instant.	Une décision sera prise fin mai.
Enseignement supérieur	Pas de réouverture.	Les universités ne rouvriront qu'après l'été.
Entreprises	Réouverture autorisée.	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Télétravail doit être maintenu au moins 3 semaines après le 11 mai.
Bars, cafés et restaurants	Réouverture non autorisée.	Une éventuelle réouverture le 2 juin sera annoncée fin mai.
Commerces, marchés	Réouverture autorisée (sauf grands centres commerciaux).	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Les marchés pourront rouvrir sauf si opposition du maire.
Chômage partiel	Les mesures actuelles maintenues jusqu'au 1 <sup>er</sup> juin	
Transports en commun	RATP: 70% du trafic assuré*. 1 siège sur 2 condamné.	Port du masque obligatoire dans les bus, bus scolaires, métros, taxis et VTC.
Déplacements	Interdits au-delà de 100 km à partir du domicile.	Sauf si motif professionnel ou familial impérieux.
Sport	Interdit dans les lieux collectifs.	Mesures de distanciations sociales devront être respectées. Sports professionnels : pas de reprise de la saison 2019 - 2020.
Cinéma, grandes salles de spectacles et grands musées.	Réouverture non autorisée.	Tous les grands rassemblements > à 5000 personnes interdits jusqu'en septembre.
Médiathèques et petits musées	Réouverture autorisée.	
Cultes	Pas de cérémonie religieuse avant le 2 juin.	
Mariages, anniversaires, réunions de famille	Limités.	Tous les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits.
Tests	700 000 tests virologiques par semaine.	Les personnes testées positives devront se confiner (chez elles ou à l'hôtel), leur entourage sera testé et isolé.
Masques	20 millions de masques grand public disponibles en pharmacie, dans les mairies, les supermarchés ou chez les buralistes.	
Le suivi dans les départements	À partir de jeudi, une carte des départements sera publiée quotidiennement par la direction générale de la Santé.	



## COMMENT RECONNAITRE UN "MASQUE GRAND PUBLIC" ?

Ces logos vous assurent que les masques que vous achetez sont bien homologués. Ils varient suivant le nombre de lavages permis.

## Initiatives terssacoises



De nombreux terssacois ont répondu à l'appel de la Mairie pour fournir tissus et élastics pour élaborer des masques textiles. Trois couturières Mmes Bruchet, Gaudin et Lechevalier se sont aussi proposées pour confectionner ces masques qui sont disponibles en Mairie. Un grand merci pour ces actes citoyens.



Generation  
Mouvement  
Terssacoises

Durant le confinement, de nombreux actes citoyens et solidaires se développent comme le maintien du lien social avec les personnes isolées ou en difficulté.

L'Association Générations Mouvement Terssacoises lance une CHAÎNE D'ESPOIR avec l'ensemble de ses Adhérents et par l'intermédiaire de sa Secrétaire dont

l'époux est Visiteur de Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH à l'Ehpad de la Renaudié).

Générations Mouvement Terssacoises propose d'envoyer une carte postale, un dessin, un poème, un scrapbooking, afin de rompre la solitude liée au confinement des résidents de l'Ehpad de la Renaudié.

Cette initiative pourrait être reprise par toutes les Associations de Générations Mouvement du Tarn en sélectionnant une Maison de Retraite de leur choix pour continuer cette chaîne de solidarité.



Pour ce 1er mai particulier, jour de la fête des travailleurs, remercions tous ceux qui ont permis au pays de continuer à fonctionner et parmi ceux-ci, le personnel communal de Terssac qui est resté mobilisé pour assurer le bon fonctionnement de la commune.

## Rappel de quelques règles citoyennes



© Can Stock Photo

- Balayage des rues et trottoirs : les propriétaires riverains sont tenus de balayer ou de faire balayer devant leur façade sur une largeur égale à celle du trottoir.
- Abandon des déchets : il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs. Jeter un papier au sol,

vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un banc public est rigoureusement interdit.

- Rien ne doit être jeté dans les caniveaux et les avaloirs qui puisse nuire à leur fonction. Y déverser résidus de ciment, de plâtre, de gravats, huiles de vidange etc ... est absolument proscrit. Le déblaiement des caniveaux et grilles d'évacuation couverts de neige, de verglas ou de mauvaises herbes, incombe aux résidents immédiats.



Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, sur les places, dans les parcs ou autres lieux publics, d'abandonner n'importe où des animaux en dehors des refuges destinés à cet effet. Les chiens réputés mordeurs ou agressifs doivent être muselés et tenus en laisse.

Les propriétaires de chiens potentiellement dangereux (chiens d'attaque et chiens de garde et de défense) sont tenus de déclarer leur chien à la mairie de résidence depuis le 1er juillet 1999.

- Déjections : les propriétaires de chiens et de chats sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics.

## Communication communale

MY CITY POCKET **L'INFORMATION MUNICIPALE DANS VOTRE POCHE**

Téléchargez GRATUITEMENT l'appli MyCityPocket et restez en contact.

Téléchargez gratuitement et installez sur votre téléphone

Google Play App Store

### MY CITY POCKET

La municipalité dispose de 2 panneaux d'information situés sur la RD 13, en face des ateliers municipaux.

Vous pouvez dès à présent, si vous le souhaitez, consulter les messages sur votre smartphone. Les messages affichés sont la réplique exacte de l'affichage des panneaux. Pour cela, il vous suffit de

télécharger, sur votre smartphone, l'application "mycitypocket".

Au premier démarrage, l'écran de configuration s'affiche pour rentrer les paramètres comme la ville choisie.

- Sélection de la ville : toutes les villes sont disponibles dans l'application. Il suffit d'entrer les premières lettres de votre commune et de la valider.
- Activer la diffusion audio : l'application peut lire les messages à haute voix.
- Couleur d'affichage : possibilité de choisir un affichage en caractères Blancs ou Ambres.
- Notifications : l'utilisateur peut au choix être notifié ou non de différentes manières. S'il choisit « Message d'alerte uniquement », il ne sera notifié que des messages de ce type.

Terressac Infos est édité par la Mairie de TERSSAC 1, rue de la Mairie 81150  
Tel: 05 63 54 39 30 Email : [contact@terssac.fr](mailto:contact@terssac.fr) Site web : [www.terssac.fr](http://www.terssac.fr)  
Facebook : commune de terressac  
Directeur de la publication : Yves CHAPRON  
Rédacteur en chef : Jean-Claude ARNAUD  
Maquette et impression : Mairie de TERSSAC